

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 19 juillet 2016 portant nomination d'un membre du conseil départemental du Gard  
auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité  
sociale et d'allocations familiales de Languedoc-Roussillon**

NOR : AFSS1630584A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2  
et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de  
l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de  
sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination de membres des conseils départemen-  
taux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales auprès du conseil d'administra-  
tion de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de  
Languedoc-Roussillon,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil départemental du Gard auprès du conseil d'administration de  
l'URSSAF de Languedoc-Roussillon, sur désignation de la CFDT: M. GALLITTU (Jean-Philippe), en  
qualité de conseiller suppléant.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au  
*Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 juillet 2016.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :

*Le sous-directeur de la gestion  
et des systèmes d'information,*

L. GALLET